

adopté

SÉNAT

le 11 juin 1970.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du **Traité** sur les principes régissant les **activités des Etats** en matière d'exploration et d'utilisation de l'**espace extra-atmosphérique**, y compris la Lune et les autres corps célestes, du 27 janvier 1967.*

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 391, 1104 et in-8° 225.

Sénat : 210 et 243 (1969-1970).

Article unique.

Est autorisée la ratification du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, du 27 janvier 1967, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 11 juin 1970.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au n° 210 (1969-1970), Sénat.